



Association FAMILIALE DE GESTION DUPANLOUP
4, avenue Robert Schuman

92100 BOULOGNE BILLANCOURT

ATTESTATION

CONTRAT RC Cèdre - N°143 222 063
MMA IARD

Numéro d'Adhérent : S7294

Votre contact :

Laëtitia BOTTO

serviceassurance@lecedre.fr

03 58 91 10 26

Cher Adhérent,

Suite à votre demande, veuillez trouver ci-après votre attestation.

Cette attestation est valable, sous réserve du renouvellement du contrat à l'échéance et du paiement de la prime correspondante.

Vous souhaitant bonne réception, nous restons à votre entière écoute.

Veuillez agréer l'expression de notre respectueux dévouement.

A Paray Le Monial, le 15/06/2022.

FX REDIER

Le Cèdre conseils

SARL de courtage d'assurances au Capital de 150.000 euros – Siège social : 1 allée des Chapelains – 71600 Paray-le-Monial – SIREN 790 862 080 R.C.S. Macon - N° ORIAS : 13 001 444 (www.oriass.fr) - Garantie financière et assurance de responsabilité civile professionnelle conforme aux articles L512-6 et L512-7 du code des assurances – sous le contrôle de l'ACPR, 61 rue Taitbout 75009 Paris (www.acpr.banque-france.fr) – Le Cèdre conseils exerce son activité en application des dispositions de l'article L 520-1 II b du Code des assurances, la liste des assureurs partenaires est disponible sur demande - Réclamation : Le Cèdre conseils/Service Réclamation, 1 allée des Chapelains – 71600 Paray-le-Monial – Médiation : le Médiateur de l'Assurance est compétent pour intervenir sur tout litige n'ayant pu être réglé dans le cadre d'une réclamation préalable directement adressée à votre courtier. Il peut être saisi par l'un des quelconques moyens suivants : La Médiation de l'Assurance, Pole CSCA, TSA 50110 75441 Paris Cedex 09 ou le.mediateur@mediation-assurance.org.

ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE

MMA IARD Assurances Mutuelles/MMA IARD atteste que :

Par l'intermédiaire de :

Le Cèdre Conseils, 1, Allée des Chapelains à PARAY LE MONIAL 71600,
N° ORIAS : 13 001 444

Association FAMILIALE DE GESTION DUPANLOUP
4, avenue Robert Schuman

92100 BOULOGNE BILLANCOURT

est titulaire d'un contrat d'assurance, actuellement en vigueur sous le n° 143 222 063

Ce contrat a pour objet de garantir les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile en raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers au cours et à l'occasion de ses activités.

NATURE DES GARANTIES	MONTANT DES GARANTIES (€)		MONTANT DES FRANCHISES (€)
RESPONSABILITE CIVILE			
Responsabilité civile exploitation et dommages aux préposés			
- Tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus :	Par sinistre	12 500 000	150 sauf corporels
- Dont			
- - Dommages matériels et immatériels :	Par sinistre	2 500 000	150
- - Dommages aux biens confiés	Par sinistre	500 000	150
- - Vol par préposés	Par sinistre	250 000	150
- - Intoxication alimentaires	Par année	2 500 000	Néant
- - Faute Inexcusable	Par sinistre	1 250 000	Néant
- - Dommages immatériels non consécutifs	Par sinistre	500 000	150
- - Atteinte à l'environnement	Par année	1 000 000	150
RC après livraison professionnelle			
- Tous dommages confondus :	Par année	2 500 000	} 10,00% Mini 100 Maxi 1 000
- Dont dommages immatériels non consécutifs :	Par sinistre	500 000	
DEFENSE ET RECOURS			
Somme assurée et seuil d'intervention		50 000	150 (seuil d'intervention)

La présente attestation ne présente qu'un extrait des conditions d'assurance, et ne saurait engager l'assureur au-delà des clauses et limites du contrat auquel elle se réfère.

Cette attestation est valable pour la période du 01/09/2022 au 31/08/2023.

Fait à Le Mans, le 15/06/2022, pour servir et valoir ce que de droit.

DENIS GAUTHIER

Manager Souscription gestion AOMP DAB RC

